

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 2
Votants : 20

N° 2023 6 3

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 20 octobre à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2023

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. CAPY à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme SANEGRE à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et THIOUX.

Mrs DARDIER, DEJEAN, DELGENES et FONTA.

Secrétaire de séance : Émilie BELMAS

**OBJET : VOLET URBANISME : Échange de terrain lieu-dit :
« Cluny »**

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à l'arrivée de nouveaux propriétaires, Madame DOCHY Amélie et Monsieur JACQUARD Mehdy au lieu-dit « Cluny », il convient de procéder à la rectification des limites parcellaires entre leur propriété et celle appartenant à la commune.

Les parcelles concernées sont :

section XC 21 d'une superficie de 5 a 59 ca
section XC 23 d'une superficie de 9 ha 89 a 22 ca
section XC 43 d'une superficie de 4 a 71 ca } **Propriété de la commune**

section XC 20 d'une superficie de 3 ha 33 a 55 ca
section XC 22 d'une superficie de 2 a 58 ca } **Propriété de Mme DOCHY et
M. JACQUARD**

L'échange se répartit comme suit :

➤ **La commune cède à Madame DOCHY et Monsieur JACQUARD :**

- Section XC 21 partie : 59 ca
- Section XC 23 partie : 1 560 ca
- Section XC 43 partie : 333 ca

Soit un total de 1 952 ca

➤ **Madame DOCHY et Monsieur JACQUARD cèdent à la commune :**

- Section XC 20 partie : 1 240 ca

Soit un total de 1 240 ca

Vu l'avis des domaines référence OSE : 2023-09185-41390 en date du 28 juin 2023, et compte tenu de la nature des sols, Monsieur le Maire propose un échange de valeur identique d'un montant de 390 € (trois-cent-quatre-vingt-dix euros).

Vu le document d'arpentage du 27 avril 2023 établi par SELARL NOUAILLES, 31 Rue du 8 mai 1945 31330 Merville.

Les frais de géomètre seront à la charge du demandeur et les frais notariés seront pris en charge à parité par les deux parties.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'échange de parcelles aux conditions sus énoncées,
- **et Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints,
 - **à signer** toutes pièces nécessaires à ce dossier devant Maître Jacquet, Notaire à Mazères,
 - **et à prendre en charge** à parité avec Mme DOCHY et M. JACQUARD les frais notariés.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 23 octobre 2023

Le Maire,
Louis MARETTE



A blue circular official stamp of the Mayor of Mazères, Ariège. The stamp contains the text 'MAIRE DE MAZERES', 'MAYOR OF MAZERES', 'Ariège', and '2023'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La secrétaire de Séance,
Émilie BELMAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Belmas', written over a horizontal line.